

Réunion du conseil municipal du 02 JUIN 2015

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Antoine BEAU, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL , Arnaud TARTARIN , Patricia GUILLAUME, Magali GODARD , David BURLE, Françoise CHARLEUX.

Excusées: Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Gérard GREFFE

Secrétaire de séance : Antoine BEAU

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Monsieur Ridha SAHTOUT au profit de SECULA LOGISTIQUE d'un terrain sis à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastré section ZL n°135 lieu dit «Le suchat » pour 19 a 22 ca moyennant le prix de quarante huit mille euros (48 000,00€)

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions qu'il a prises suite à sa délégation.

3 / RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que M.Olivier JOMARD, agent technique de 2ème classe a été recruté, pour occuper un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

M.JOMARD occupe actuellement un poste à temps non complet (22,5heures/35 Heures hebdomadaires) sur la commune de Saint-Denis de Vaux ; aussi, nous a t-il proposé d'effectuer un temps complémentaire sur notre commune, pendant la réalisation de son délai de préavis fixé en accord avec le Maire de St Denis de Vaux au 1er août 2015, en attendant son recrutement à temps complet ;

Il y a lieu pour se faire de créer un poste à temps non complet d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du jeudi 4 juin 2015 (le poste d'agent technique à temps complet existant sur la commune et n'ayant pas été supprimé au départ du précédent agent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à raison de 12,5 heures hebdomadaires à compter du 4 juin 2015 jusqu'au 31 juillet 2015.
- charge le maire de signer les actes correspondants au recrutement.

4 / ESPACE CINERAIRE :

M. Cyril VACHON, deuxième adjoint, présente l'espace cinéraire qui va être créé dans le cimetière, et qui a fait l'objet d'une étude par la commission « aménagement du territoire ».

Après étude des devis proposés par les différents aménageurs, après en avoir délibéré, le conseil

municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de la société GRANIMOND de St Avold ;
- souhaite que soit installé un columbarium de type « prestige » comprenant 4 cases et 8 cavurnes enterrées, soit au total 12 emplacements, en granit gris d'orient.
- Donne pouvoir au Maire pour signer avec ladite société GRANIMOND une convention d'une durée de 3ans, aux termes de laquelle la commune s'engage à régler les emplacements (case ou cavurnes) au fur et à mesure de la cession aux administrés. Au terme des 3 années contractuelles la collectivité s'engage à solder à la société les emplacements non encore concédés par elle. Le coût de la mise à disposition de la case ou du cave-urne est fixée à 1/12ème du prix total TTC de la facture.

En marge de cet aménagement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de revoir le tarif des concessions et de les fixer ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2015 :

- Emplacement en terre de 2 m² durée : 30 ans : deux cents euros (200,00€)
- Case de columbarium : durée : 30 ans : cent euros (100,00€)
- Cavurne : durée 30 ans : cent euros (100,00€)
- Dispersion des cendres gratuite – Plaque d'inscription du nom : cinquante euros (50,00€)

5 / TARIF NOTICE EGLISE, VERRES.

- Le conseil municipal lors de la précédente séance a décidé de mettre en vente des verres de type INAO sur lesquelles figurent le blason de la commune au prix de 20€ le carton de 6. Réflexion faite, le prix semble trop élevé. Le conseil décide de revoir le prix pour le fixer à 15€ le carton de 6 verres. Le bénéfice de cette vente sera reversé au CCAS en vue du financement de diverses actions que celui-ci souhaite mettre en place. Cette disposition reste sans changement.
- Notice église : La mairie a fait rééditer des notices de l'église. Le conseil municipal, fixe à l'unanimité, le prix de vente de cette notice à 15€, montant qui sera encaissé par la régie.

6 / INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le défibrillateur a été installé ; toutefois, l'armoire servant à maintenir une certaine température de l'appareil ne fonctionne pas et fait l'objet d'un retour actuellement aux services après-vente.
- Le contrat d'OLTYS pour « ALERTE CITOYENS » vient d'être modifié. Il n'y a plus d'abonnement mensuel facturé mais un préachat de 10 000 SMS est fait et sera débité au fur et à mesure de la consommation. Cette nouvelle formule est très avantageuse financièrement.
- Un devis a été demandé à la société de réinsertion « ASCO » de Beaune en vue du nettoyage du grenier, préalablement à la réalisation des travaux d'isolation. Une benne nous sera gratuitement à disposition par Bourgogne Recyclage.
- Le maire et ses collègues de Levernois, Vignoles, Combertault vont saisir par lettre M.Alain SUGUENOT, Maire de Beaune au sujet de l'extension supposée de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Seuls les articles parus dans le Bien Public font état d'un agrandissement et les maires souhaitent obtenir des informations qui seront répercutés auprès des habitants qui s'inquiètent des nuisances sonores que pourraient engendrer cette extension.
- Madame Sophie OPREE, 3ème adjointe, fait le compte-rendu de la réunion « fêtes et animations » aux termes de laquelle la fête du 14 juillet a été organisée. Le repas sera réalisé par le traiteur de l'auberge de la Bouzaize à Combertault. Le conseil municipal fixe à 15€ par personne le prix du repas

(8€ par enfant de moins de 12 ans), gratuit pour les pompiers et les employés communaux.

– Une rencontre internationale de Jeunes à laquelle nous sommes conviés est organisée à Martfű (Hongrie) du 18 au 22 août. Le maire donnera des précisions quant à l'organisation dès réception d'informations complémentaires.

– Un redécoupage des secteurs RAM devrait avoir lieu et passerait de cinq à trois ; le siège du RAM de Vignoles devrait être rattaché au secteur des Blanches-Fleurs.

Un point sur les différentes réunions à venir est ensuite établi. La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 7 juillet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire, Gérard GREFFE